



Dès septembre 2018, dans le Puy-de-Dôme

Un internat dans chaque école rurale

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Dimanche 1^{er} avril 2018

Comme l'explique Marie Besse, journaliste à FR3 Auvergne Rhône-Alpes [dans son article du 29 mars 2018](#), "Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, se sont rendus dans le Cantal pour parler du [projet "Internat Liberté"](#), lancé par le gouvernement en juillet 2017" lors de la Conférence nationale des territoires au Sénat. "Le président de la République a déclaré vouloir donner aux zones rurales "les mêmes chances de réussir" que les zones urbaines".

La semaine dernière, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, s'est donc rendu au collège Jean Dauzié de Saint-Mamet-la-Salvetat pour rencontrer les personnels et les élèves afin d'échanger sur leurs conditions de vie scolaire.

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale l'a ensuite rejoint pour une visite au lycée professionnel Raymond Cortat, à Aurillac, qui compte 420 élèves dont 155 internes. "Le Conseil Départemental du Cantal et les différents acteurs locaux ont des projets de dynamisation des territoires. Cela correspond exactement à la politique que nous voulons mener, c'est pourquoi nous souhaitons valoriser ce qui se passe en Auvergne" précise le ministre de l'Education nationale. Le ministre semble d'ailleurs affectionner particulièrement notre région car c'est la [deuxième visite qu'il effectue](#) en moins de 3 mois. De là à penser qu'il recherche un point de chute électoral ?

Lors de ce déplacement, le ministre de l'Éducation nationale, a par ailleurs confié à Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, la mission en charge du « grand plan internat » avec entre autres pour intentions :

- ➔ l'optimisation des conditions d'accueil,
- ➔ l'amélioration de l'environnement éducatif, sportif, artistique et culturel proposé aux internes...

Chaque établissement concerné par ce dispositif devra le définir par un projet en lien avec son territoire.

C'est donc dans cette logique et dans le cadre de la [Convention rurale](#) signée avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme que le ministre de l'Education nationale, toujours à l'affût d'une nouvelle réforme, a décidé de décliner ce dispositif initialement prévu pour le second degré, dans chaque école rurale de moins de 5 classes du département du Puy-de-Dôme, un internat avec pour objectifs :

- ➔ une meilleure articulation entre les activités pédagogiques complémentaires (APC) et les temps d'apprentissage,
- ➔ le développement du dispositif "devoirs faits, leçons sues",



- ➔ l'augmentation des heures des temps d'activités péri-scolaires (TAP),
- ➔ une plus grande protection de l'environnement (dans le cadre du développement durable) en réduisant le temps passé dans les transports scolaires ainsi que leur coût.

Les projets d'écoles devront être amendés au cours du troisième trimestre afin de les mettre en conformité avec cette nouvelle instruction ministérielle. Comme cela se fait pour les institutrices et les instituteurs, les directrices et les directeurs d'école seront logés sur place par la commune. En contrepartie, compte tenu de leur statut de PE, ils auront l'obligation d'assurer une astreinte les nuits de fonctionnement de l'internat. Ils pourront cependant organiser une surveillance alternée avec leurs adjoints, laquelle entrera dans le cadre du tableau de service des récréations.

Nul doute que ce dispositif va influencer sur le mouvement des enseignants actuellement en cours et favoriser les mutations intra-départementales: pensez à compléter notre [base commune intersyndicale](#).

D'ores et déjà et sans plus attendre, le SNUipp-FSU 63 s'est adressé à l'Inspecteur d'académie du Puy-de-Dôme et en attendant de saisir de plus hautes instances pour dénoncer cette mesure **qu'il a qualifiée sans ambage "d'arnaque"**, considérant que cette organisation se fera à moyens constants, qu'elle augmentera la charge des directeurs et des directrices des petites écoles dont les décharges de service restent très insuffisantes et qu'il est hors de question que la profession morde à l'hameçon. Et c'est donc à ce titre qu'il a déposé une alerte sociale et un préavis de grève en alternance avec le [mouvement social des cheminots](#).

[Le décret du ministre](#)



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège – Section du Puy-de-Dôme
Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr

